

ORYTIS®**SOMMAIRE**

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE.....	2
1.1. Identificateur du produit	2
1.2. Utilisation identifiées	2
1.3. Renseignements concernant le fournisseur	2
1.4. N° d'appel d'urgence.....	2
2. IDENTIFICATION DES DANGERS.....	3
2.1. Classification du mélange	3
2.2. Elément d'étiquetage	3
3. COMPOSITION	3
3.1. Mélanges.....	3
4. PREMIERS SECOURS	4
4.1. Description des premiers secours.....	4
4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés	4
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.	4
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	5
5.1. Moyens d'extinction.....	5
5.2. Dangers particuliers résultant du mélange	5
5.3. Conseil aux pompiers	5
6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL.....	5
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	5
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.....	5
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.....	5
6.4. Références aux autres sections.....	5
7. MANIPULATION ET STOCKAGE	6
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.....	6
7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.....	6
7.3. Utilisation finale particulière	6
8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	7
8.1. Paramètres de contrôle.....	7
8.2. Contrôles de l'exposition.....	7
9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	8
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	8
9.2. Autres informations	8
10. STABILITE ET REACTIVITE	8
10.1. Réactivité	8
10.2. Stabilité	8
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	8
10.4. Conditions à éviter	8
10.5. Matières incompatibles	8
10.6. Produits de décomposition dangereux	8
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	9
11.1. Informations sur les effets toxicologiques.....	9
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	10
12.1. Toxicité.....	10
12.2. Persistance et dégradabilité.....	10
12.3. Potentiel de bioaccumulation	10
12.4. Mobilité dans le sol.....	10
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB	10
12.6. Autres aspects néfastes.....	10
13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	10
13.1. Méthodes de traitement des déchets.....	10
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	11
14.1. No ONU.....	11

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : ORYTIS®

Page 2 sur 12

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies.....	11
14.3. Classe de danger concernant le transport.....	11
14.4. Groupe d'emballage.....	11
14.5. Dangers pour l'environnement.....	11
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.....	11
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC.....	11
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.....	11
15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.....	11
15.2. Evaluation de la sécurité chimique.....	11
15.3. Autres prescriptions.....	11
16. AUTRES INFORMATIONS.....	12

Révision : Les sections contenant une révision ou une information nouvelle sont repérées par le signe ♣.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identificateur du produit ORYTIS®

1.2. Utilisation identifiées Insecticide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur
CHEMINOVA AGRO FRANCE
19 Bd Eugène DERUELLE
69003 LYON
Tel 04 37 23 65 70
Fax 04 76 71 08 46
cheminova@cheminova.com



Dangereux pour l'environnement

1.4. N° d'appel d'urgence

Centre antipoison :

Paris : 01.40.05.48.48

Lyon : 04.72.11.69.11

Marseille : 04.91.75.25.25

Lille : 03.25.81.28.22

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification du produit
selon la Directive 1999/45/EC

N ;
R50/53

Dangers pour la santé

La matière active acrinathrine est nocive par inhalation. L'inhalation de vapeurs est négligeable en raison d'une faible pression de vapeur mais l'inhalation de gouttelettes en suspension dans l'air doit être évitée. Une exposition prolongée peut avoir des effets sur les systèmes nerveux central et périphérique.

Dangers pour l'environnement

Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2. Élément d'étiquetage

selon la Directive 1999/45/EC

Symbole des risques



N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S60/61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Phrase(s) SP

Aucune

Autres mentions

Pour éviter tout risque pour l'homme et l'environnement, suivre les instructions d'utilisation.

3. COMPOSITION

3.1. Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
Acrinathrine	101007-06-1	Xn, N	R20, R50/53	7,5

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir paragraphe 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas d'exposition, ne pas attendre l'apparition de symptômes. Eloigner immédiatement la victime de la zone où le produit est présent et entamer les procédures recommandées ci-dessous. Enlever immédiatement tous les vêtements souillés par le produit et laver abondamment toute la peau. En cas d'apparition d'un symptôme (cf. 3.3.), contacter immédiatement un médecin, une clinique ou un hôpital. Expliquer que la victime a été exposée à l'acrinathrine, insecticide à base de pyréthrianoïde, et décrire son état.

Contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, essuyer immédiatement avec un chiffon sec puis enlever les vêtements et les chaussures souillés ou éclaboussés. Laver avec de l'eau et du savon. Appliquer une crème à la vitamine E ou une crème dermatologique grasse. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau ou avec une solution ophtalmique, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer abondamment de nouveau. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau et boire plusieurs verres d'eau (éviter le lait, la crème ou autre substance contenant des graisses et pouvant augmenter l'absorption). En cas de vomissement, boire de nouveau de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation: Ecarter la victime du lieu d'exposition et lui faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

En cas de contact, l'acrinathrine peut provoquer une sensation de brûlure, de fourmillement ou d'engourdissement au niveau des parties exposées (paresthésie). Ces effets peuvent provenir d'un contact par éclaboussures, par gouttelettes en suspension dans l'air ou par le port de gants contaminés. Ces effets sont transitoires et peuvent durer jusqu'à 24 heures. Ils sont le signe d'une surexposition et constituent une mise en garde suite à laquelle les pratiques de travail devraient être modifiées.

L'inhalation de ce produit est désagréable et peut entraîner une toux ou des difficultés à respirer. Ces effets constituent également une mise en garde suite à laquelle il faut éviter toute exposition supplémentaire.

En cas d'ingestion, l'acrinathrine peut provoquer des symptômes non spécifiques (ex : nausées, vomissements, diarrhée). Des doses importantes peuvent provoquer des troubles du système nerveux central (ex : démangeaisons, tremblements, convulsions).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Traitement symptomatique et traitement de soutien comme indiqué après décontamination. Un lavage gastrique ou l'administration de charbon actif peuvent être envisagés. Normalement, la guérison est spontanée.

Si ce produit pénètre sous l'épiderme, il peut entraîner une irritation similaire à un coup de soleil. Dans ce cas, la substance sera neutralisée par un environnement apolaire tel qu'une huile ou une crème grasse. La crème à la vitamine E s'est avérée bénéfique dans le traitement contre d'autres insecticides à base de pyréthrianoïde. L'eau est hautement polaire et aura pour effet de prolonger l'irritation plutôt que de la diminuer. L'eau chaude risque d'augmenter la douleur.

En cas de contact avec les yeux, l'instillation d'un anesthésique local peut être envisagée.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

En cas d'incendies restreints, utiliser des produits chimiques secs ou du dioxyde de carbone. En cas d'incendies plus étendus, utiliser de l'eau en aspersion ou de la mousse. Éviter les jets puissants. Asperger d'eau les récipients exposés au feu pour les refroidir. S'approcher du feu dans le sens du vent pour éviter les vapeurs toxiques. Combattre le feu depuis un lieu protégé ou à la plus grande distance possible. Endiguer la zone pour éviter les écoulements d'eau contaminée.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Les principaux produits de décomposition sont des composés volatils, toxiques, irritants et inflammables comme le fluorure d'hydrogène, les oxydes d'azote, l'acide cyanhydrique, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et divers composés organiques fluorés.

5.3. Conseil aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome et des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En fonction de l'ampleur du déversement, il peut être nécessaire de porter des lunettes de sécurité, un masque, des gants et des vêtements résistants chimiquement.

Se référer au paragraphe 8 : « Protection individuelle ».

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements.

Interrompre le déversement à la source si cela ne présente aucun risque. Éviter que le liquide répandu ^{et/ou} les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.

Réduire et éviter autant que possible la formation de gouttelettes en suspension dans l'air ou de nuages de pulvérisation.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer le liquide avec de la chaux éteinte, un absorbant universel, de la terre à foulons ou d'autres argiles absorbantes. Les enlever à la pelle et les placer dans des bidons en plastique hermétiques et bien étiquetés de façon à ce qu'ils puissent être évacués en toute sécurité. Rincer la zone en utilisant un détergent industriel et beaucoup d'eau. Récupérer le liquide de lavage au moyen d'une matière absorbante puis transférer cette dernière dans des récipients appropriés. Les déversements pénétrant le sol doivent être extraits et placés dans des récipients appropriés.

6.4. Références aux autres sections

Pour la lutte contre les incendies, voir paragraphe 5.

Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Sinon, prévoir une ventilation adéquate ou ventilation locale d'extraction. Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités autrement. Pour une protection individuelle dans ce type de situation, se référer au paragraphe 8.

Eviter l'inhalation et tout contact cutané avec d'éventuelles gouttelettes en suspension dans l'air ou nuages de pulvérisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker à l'abri du gel et de la lumière. Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux. Tenir hors de portée de toutes personnes non-autorisées, enfants et animaux.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune utilisation particulière n'est connue du fournisseur à ce jour.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

A notre connaissance, aucune limite d'exposition n'a été déterminée pour l'acrinathrine. Cependant, il est préférable de minimiser le temps d'inhalation. Pour d'autres pesticides à base de pyréthriinoïdes, les limites d'exposition proposées sont comprises entre 0,02 et 0,04 mg/l.

Phtalate de diéthyle

LEP OSHA (Etats-Unis), 2002 : Non déterminé

Seuil limite ACGIH (Etats-Unis), 2001 : Concentration moyenne pondérée dans le temps : 5 mg/m³

UE, 2000/39/CE, 2000 : Non déterminé

MAK (Allemagne), 2002 : Non déterminé

Propylène- glycol

OEL HSE (Royaume-Uni), 2001 : Concentration moyenne pondérée dans le temps : 150 ppm (474 mg/m³) total (vapeur et particules)

Limite d'exposition à court terme : 10 ppm, particules

Si d'autres valeurs limites sont spécifiées par des réglementations nationales et locales, ces dernières doivent être observées.

8.2. Contrôles de l'exposition

Lors de son utilisation dans un système fermé, aucun équipement de protection individuelle n'est requis. Ce qui suit est applicable aux autres situations, lorsque l'utilisation d'un système fermé est impossible ou lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir le système en cas de maintenance, réparation, échantillonnage, élimination de corps étrangers, etc., ou en cas de déversement. Examiner la nécessité de sécuriser l'équipement ou le système de tuyauterie avant de l'ouvrir.

Avant de retirer ses gants, les laver à l'eau et au savon. Toujours se laver les mains, le visage et les bras à l'eau et au savon avant de fumer, de manger ou de boire.

Après les travaux, retirer tous les vêtements de travail et les chaussures. Se doucher à l'eau et au savon. Ne porter que des vêtements propres en quittant son travail. Laver les vêtements et équipements de protection à l'eau et au savon après chaque utilisation. Les appareils respiratoires doivent être nettoyés et les filtres remplacés conformément aux consignes de chaque appareil. Tenir toutes les personnes non protégées et les enfants à distance de la zone de travail.

Protection respiratoire

L'inhalation de gouttelettes en suspension dans l'air doit être évitée, si nécessaire en portant un masque ou un équipement de protection respiratoire approuvé muni d'un filtre de type universel incluant un filtre à particules.

Protection des mains

Porter des gants résistants chimiquement, comme stratifié barrière, caoutchouc butyle ou caoutchouc nitrile. La durée de vie de tels gants lorsqu'ils sont en contact avec de l'acrinathrine est indéterminée. Toutefois, les gants de protection ne protègent que partiellement contre une exposition par voie cutanée. Ils peuvent comporter des petites coupures et présenter un risque de contamination croisée. Il est recommandé de changer fréquemment de gants et de limiter la quantité de travail à effectuer manuellement.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé de toujours garder des solutions ophtalmiques à disposition sur la zone de travail lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau

Porter un pantalon, une blouse, un chapeau, des bottes en caoutchouc ou des sur-chaussures en caoutchouc imperméables. Il peut s'avérer utile de garder une crème à base de vitamine E à disposition sur le lieu de travail.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique / Aspect	Liquide
Couleur	Blanc cassé
Odeur	Légèrement aromatique
Seuil olfactif	Non disponible
pH	4,3 (solution à 5 % dans l'eau)
Température de fusion	Non disponible
Point d'ébullition	Non disponible
Point éclair	> 100°C
Taux d'évaporation	Non disponible
Solubilité dans l'eau	Acrinathrine : < 0,02 mg/l à 25°C
Viscosité	534 cP à 25°C
Température d'inflammation	Non disponible
Inflammabilité (solide/gaz)	Non inflammable
Pression de vapeur	Acrinathrine : 2,9 x 10 ⁻⁹ mm Hg à 25°C
Densité relative	1,07 g/ml à 20°C
Solubilité dans les solvants organiques	Non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Acrinathrine : Log Pow = 5,24
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non oxydant
9.2. Autres informations	
Comburant	Non comburant

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité	Aucune donnée disponible
10.2. Stabilité	Aucune donnée disponible
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	L'acrinathrine se décompose en chauffant. La décomposition thermique aura pour effet de générer des vapeurs toxiques et irritantes.
10.4. Conditions à éviter	Ce produit est stable dans des conditions acides mais pas dans des conditions alcalines.
10.5. Matières incompatibles	Aucune donnée disponible
10.6. Produits de décomposition dangereux	Se référer au sous-paragraphe 5.2.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Ce produit n'est pas considéré comme étant nocif par inhalation, par ingestion ou par contact avec la peau. Mesures réalisées :

* **par ingestion (rat)** DL₅₀ : > 2000 mg/kg

* **par contact avec la peau (rat)** DL₅₀ : > 4000 mg/kg

* **par inhalation (rat)** CL₅₀ : > 0,727 mg/l/4h

(concentration maximale admissible, aucun signe de toxicité à cette concentration)

Irritation

Non irritant pour la peau, ce produit est légèrement irritant pour les yeux. D'autres manifestations (paresthésie) peuvent être observées en cas de contact. Cf. 3.3.

Sensibilisation allergique

Des essais sur animaux ont révélé que ce produit n'était pas un allergène cutané

Toxicité chronique**Effet cancérigène**

Des essais ont révélé que l'acrinathrine n'était pas cancérigène.

Effet reprotoxique

Aucun effet sur la reproduction n'a été constaté. Une diminution de la taille des portées chez les souris a été rapportée à des doses élevées de phtalate de diéthyle. Aucune autre étude n'a permis de confirmer cet effet.

Effet tératogène

L'acrinathrine n'est pas tératogène. Des malformations chez les progénitures de rats ont été rapportées suite à l'injection péritonéale de phtalate de diéthyle. Cependant, cette voie d'exposition n'est pas envisageable chez les humains. L'exposition par voie orale n'a pas provoqué les mêmes effets.

Effet mutagène

L'acrinathrine n'est pas mutagène.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité	<p>L'acrinathrine est hautement toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques, les différents stades de la vie aquatique des amphibiens et les insectes. Il n'est pas nocif pour les oiseaux ni pour les micro-et macro-organismes terrestres.</p> <p><u>Poissons</u> Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) CL₅₀, 96 h : 1,7 mg/l</p> <p><u>Invertébrés</u> Daphnies (<i>Daphnia magna</i>), CL₅₀, 48 h : 3,7 µg/l</p> <p><u>Algues</u> Algues vertes (<i>Scenedesmus subspicatus</i>), CE₅₀ : > 1000 mg/l</p> <p><u>Insectes</u> Abeilles, CL₅₀ topique, 48 h : 2 µg/abeille Abeilles, CL₅₀ voie orale, 48 h : 2-12 µg/abeille</p>
12.2. Persistance et dégradabilité	<p>L'acrinathrine est peu biodégradable. Cependant, il se dégrade dans l'environnement et dans les usines de traitement des eaux. La demi-vie de dégradation varie en fonction des circonstances mais il a été établi qu'elle était de 5 à 100 jours en fonction des types de sol. Cette dégradation augmentera avec l'augmentation du pH.</p>
12.3. Potentiel de bioaccumulation	<p>L'acrinathrine possède un potentiel de bioaccumulation. Un facteur de bioconcentration (BCF) de 538 a été mesuré pour la carpe. Cependant, le risque de bioaccumulation est faible car la substance possède une très faible solubilité dans l'eau et elle est rapidement éliminée de la phase aqueuse. Ainsi, la biodisponibilité est faible.</p>
12.4. Mobilité dans le sol	<p>L'acrinathrine adhère solidement au sol et n'est donc pas mobile.</p>
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB	<p>Aucune donnée disponible</p>
12.6. Autres aspects néfastes	<p>Aucune donnée disponible</p>

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets	<p><i>Produit</i> Ne pas jeter les déchets à l'égout. Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.</p> <p><i>Emballages contaminés</i> Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.</p> <p><i>Code d'élimination des déchets</i> 020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses</p>
---	---


Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : ORYTIS®

Page 11 sur 12

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO classification

14.1. No ONU	3082
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (acrinathrine)
14.3. Classe de danger concernant le transport	9
14.4. Groupe d'emballage	
14.5. Dangers pour l'environnement	III
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Polluant marin. Ne pas déverser dans l'environnement.
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Le produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques
15.2. Evaluation de la sécurité chimique	L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée
15.3. Autres prescriptions	<p>Porter des protections individuelles (gants et combinaison) ainsi qu'un appareil de protection des yeux et du visage lors de l'ensemble des étapes de manipulation et d'application du produit. Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)</p> <p>Protection des travailleurs : réglementation française</p> <p>Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O.</p> <p>Prévention médicale : Code du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - article R 234.9 et 10 (femmes) - article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs) - articles R 231-35 et 38 (formation) <p>Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)</p> <p>Délai de réentrée sur les parcelles traitées: 6 heures, ou port de protections appropriées.</p> <p>Protection de l'environnement Installations classées (ICPE) : code de l'environnement livre V titre I Stockage - Rubrique des ICPE (France) : fonction du produit 1172</p>

16. AUTRES INFORMATIONS

Changement à noter dans les fiches de sécurité De nombreux changements ont été effectués afin que cette fiche de sécurité soit conforme à la réglementation 453/2010. Cependant, cela n'entraîne aucune nouvelle information essentielle concernant les propriétés dangereuses.

Phrases de risques R20 Nocif par inhalation.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils à suivre Ce produit doit être manipulé uniquement par des personnes conscientes de ses propriétés dangereuses et connaissant les précautions de sécurité requises

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par Cheminova A/S peuvent exister.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.